



Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

*Document adopté par la commission 15 octobre 2024
et présenté en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger
le 17 octobre 2024*

Introduction

En France, la protection sociale se définit autour de 6 piliers : la famille, la maladie, les accidents du travail – maladies professionnelles, les retraites, l'autonomie et le recouvrement. En 2022, la santé représentait 37,4 % des 849 milliards d'euros consacrés à la protection sociale, soit le 2ème plus gros poste derrière la vieillesse-survie (44,2 %). Les prestations liées au risque santé représentent 4 700 euros en moyenne par habitant selon les données de la DREES. Logiquement, les dépenses de santé des Françaises et des Français de l'étranger sont au moins identiques ou supérieures.

Initié en octobre 2023 par la mobilisation de 140 conseillères et conseillers des Français de l'étranger avec le soutien de 17 parlementaires des Français de l'étranger, le projet d'Assises de la protection sociale des Français de l'étranger a reçu un avis favorable du gouvernement par la voix de Monsieur Franck Riester, alors ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger.

Un rapport d'information du député de la 9ème circonscription des Français de l'étranger, Monsieur Karim Ben Cheikh, a été publié en juin 2024.

Le 14 octobre, Madame Sophie Primas, ministre déléguée chargée du Commerce extérieur et des Français de l'étranger a réaffirmé son engagement à les mettre en œuvre.

L'Assemblée des Français de l'étranger via sa Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation a constitué un groupe de travail chargé de formuler des propositions pour accompagner le gouvernement dans la définition de ce temps fort de la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger.

La Commission des affaires sociales suggère d'organiser :

1. des assises participatives associant les Françaises et Français de l'étranger, leurs représentants, leur administration et leurs associations ;
2. des assises prospectives visant à formuler des recommandations et propositions pour redéfinir la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger d'aujourd'hui à l'horizon 2050.



Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

*Document adopté par la commission 15 octobre 2024
et présenté en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger
le 17 octobre 2024*

Dans cet esprit, nous suggérons que les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger permettent de :

1. recueillir l'avis des Françaises et Français ;
2. définir les contours de la protection sociale par une protection adaptée au cycle de vie ;
3. proposer des voies d'engagement et un livre blanc aux assemblées et au gouvernement.

En conformité de l'article 13 de la Loi de juillet 2023, nous suggérons au gouvernement de saisir l'Assemblée des Français de l'étranger.

Organisation

1. Les Assises débuteront par une plénière d'ouverture, en mars 2025, chargée de mener une réflexion sur les acquis et les défis de la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger.
2. Les Assises seront clôturées lors de la session d'octobre 2025 par une plénière de clôture présentant les conclusions et le livre blanc.
3. Voici les trois thèmes proposés par l'Assemblée des Français de l'étranger pour les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger :
 - ❖ Comment renforcer l'accessibilité de tous les enfants français au réseau d'enseignement français à l'étranger ?
 - ❖ Quels sont les défis et opportunités de l'accompagnement social des Françaises et Français de l'étranger ?
 - ❖ Comment optimiser le volet santé de la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger ?

Chaque thème veillera à inclure des propositions à court, moyen et long terme grâce à :

- ❖ une consultation publique dont le niveau est à définir selon le thème (grand public, échantillonnage, professionnels, etc.) ;
- ❖ des tables rondes (au nombre maximum de trois par thème) associant des experts, grands témoins, le grand public, les élus des Françaises et Français de l'étranger, les associations et l'administration ;
- ❖ Un rapport synthétique, circonstancié faisant le constat de l'existant, des propositions concrètes et des éléments de prospective.



Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

*Document adopté par la commission 15 octobre 2024
et présenté en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger
le 17 octobre 2024*

Comment renforcer l'accessibilité de tous les enfants français au réseau d'enseignement français à l'étranger ?

Régulièrement, le président de la République rappelle que l'AEFE est un « trésor national », et « la colonne vertébrale » du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

L'objectif de ce réseau qui remplit une mission de service public et de diplomatie d'influence de la France est de garantir l'accès à l'excellence éducative et pédagogique à tous les enfants français partout dans le monde.

Ce réseau éducatif a pour ambition d'allier excellence, innovation, continuité pédagogique, inclusion et solidarité.

Les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger proposent de faire un état des lieux du dispositif de bourses scolaires : évolution du nombre de boursiers français sur ces dix dernières années, des frais de scolarité et du reste à charge pour les familles.

Dans une phase prospective, les Assises peuvent formuler des propositions pour garantir la pérennité du dispositif et pour faciliter l'accès des bourses scolaires à toutes les familles qui en ont besoin.

La généralisation de la prise en charge AESH depuis 2022 a permis une avancée très importante dans le soutien aux familles françaises de l'étranger. Avec le concours de l'AEFE, les Assises peuvent faire le bilan de ce dispositif en conduisant une consultation auprès des familles bénéficiaires. Elles analysent les statistiques du nombre de demandes, du nombre de prises en charge, ainsi que des besoins en formation professionnelle et du statut des personnels.

En lien avec les dispositifs existants, les Assises formulent des propositions innovantes pour renforcer le bien-être à l'école.

- **Les dispositifs concernés** : bourses scolaires AEFE, prise en charge AESH, formation professionnelle et bien-être à l'école.
- **La Commission enseignement de l'AFE** sera associée à l'organisation de cette thématique.
- **Les administrations concernées par cette thématique sont** : le MAEE, le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Santé, l'AEFE, les autres opérateurs de l'enseignement français à l'étranger et les MDP.
- **Les acteurs de la société civile concernés par cette thématique sont** : les associations reconnues par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les associations de parents d'élèves et les élèves.

Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

*Document adopté par la commission 15 octobre 2024
et présenté en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger
le 17 octobre 2024*

Quels sont les défis et opportunités de l'accompagnement social des Françaises et Français de l'étranger ?

En application du principe de territorialité, les allocations sociales servies sur le territoire national ne peuvent être versées aux Françaises et Français de l'étranger. Toutefois, l'article L. 121-10-1 du Code de l'action sociale et des familles dispose que « *les actions menées à l'égard des Français établis hors de France en difficulté, en particulier les personnes âgées ou handicapées, relèvent de la compétence de l'État* » et que « *ces personnes peuvent bénéficier, sous conditions, de secours et aides prélevés sur les crédits d'assistance aux Français établis hors de France du ministère des affaires étrangères, et d'autres mesures appropriées tenant compte de la situation économique et sociale du pays de résidence.* »

Le Rapport 2024 du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France rappelle que la France consacre 17,8 M€ à l'aide sociale à nos compatriotes établis à l'étranger pour un nombre d'allocataires d'environ 4 200.

Voici les aides qui en l'état du droit sont des mesures gracieuses du MEAE gérées au niveau des postes consulaires :

1. Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)
2. Allocations pour les adultes handicapés et aides complémentaires (AAH)
3. Allocations pour les enfants handicapés et aides complémentaires (AEH)
4. Allocations à durée déterminée (ADD)
5. Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE)
6. Prestation d'assistance consulaire (PAC)
7. Secours occasionnels (SO)
8. Aides exceptionnelles (AEX)

Les Assises peuvent analyser l'évolution budgétaire et en nombre d'allocataires des aides sociales depuis leur création dans les années 1980.

Les Assises peuvent formuler des préconisations pour faire évoluer le principe du taux de base et identifier les besoins en termes d'accompagnement social qui ne sont pas encore pris en compte.

Enfin les Assises peuvent analyser l'état du droit concernant les aides sociales servies par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et faire des propositions d'évolution le cas échéant.

Les Assises proposent de lister les bonnes pratiques portées par les OLES et veillent à proposer une définition du statut des OLES avec leurs droits et leurs devoirs pour aller vers des pratiques de gestion harmonisées.



Commission des affaires sociales,
du monde combattant,
de l'emploi et de la formation

Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

*Document adopté par la commission 15 octobre 2024
et présenté en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger
le 17 octobre 2024*

Dans un contexte global de vieillissement de la population française, les Assises de la protection sociale des Français de l'étranger peuvent aussi conduire des travaux spécifiques au bien vieillir à l'étranger.

Les dispositifs d'accueil existants dans les pays de résidence peuvent être listés. Les conventions de sécurité sociale et le lien avec les caisses de retraite ainsi que les organismes de protection sociale peuvent être évalués.

- **Les dispositifs concernés** : aides sociales servies par le MEAE et subventions aux organismes OLES.
- La **Commission des lois** et la **Commission des finances** de l'AFE sont associées à l'organisation de cette thématique.
- **Les administrations concernées par cette thématique sont** : le MEAE, le ministère des Affaires sociales, les organismes de sécurité sociale, les caisses de retraite.
- **Les acteurs de la société civile concernés par cette thématique sont** : les associations reconnues par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, les OLES et les syndicats salariés et patronaux.

Comment optimiser le volet santé de la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger ?

Pour les Françaises et Français de l'étranger, la protection sociale, dans son volet branche santé, est assurée par la CFE et des organismes privés.

Créée en 1984 dans le prolongement de la Caisse des expatriés (1978), la CFE propose à l'ensemble des Françaises et Français résidant à l'étranger (actifs, inactifs et pensionnés) des assurances volontaires pour le risque maladie-maternité-invalidité, le risque accident du travail-maladie professionnelle (AT-MP) et le risque vieillesse.

La CFE travaille également avec de nombreuses mutuelles, assureurs privés ou instituts de prévoyance.

Pivot de la protection sociale des Françaises et Français de l'étranger, la CFE doit chercher un nouveau souffle suite à la réforme de 2018 et suite aux mutations dans la démographie des Françaises et Français de l'étranger.

Des travaux visant à mieux connaître la pyramide des âges des Françaises et Français de l'étranger, à mieux appréhender le niveau de vie des Françaises et Français de l'étranger et à mieux anticiper les mutations futures peuvent être conduits pendant les Assises.



Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

*Document adopté par la commission 15 octobre 2024
et présenté en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'étranger
le 17 octobre 2024*

Les Assises peuvent formuler un avis sur les recommandations des inspections IGAS et IGF et veillent à recueillir la parole citoyenne sur les propositions faites afin de s'assurer qu'elles sont en adéquation avec les trois piliers suivants :

- Le défi de la contribution volontaire
- Le défi de l'universalité des prestations
- Le défi de la solidarité

Les Assises peuvent formuler des propositions complémentaires aux rapports existants dans le but de s'adapter aux besoins des nouveaux profils de Françaises et Français de l'étranger, de prendre en compte les nomades indépendants ou encore les seniors sédentarisés.

Le financement de la protection sociale santé sera au cœur des travaux menés en étudiant les possibilités de faciliter des cotisations volontaires adaptées aux clients, d'envisager un principe de complémentaire pour tous afin d'optimiser une protection santé la plus large possible.

- **Les dispositifs concernés** : CFE et assurances privées proposées aux étrangers, mécanismes de protection sociale des volontaires (VIE, VIA, services civiques, etc.).
- La **Commission de la sécurité** et la **Commission du commerce extérieur** sont associées à l'organisation de cette thématique.
- **Les administrations concernées par cette thématique sont** : le MEAE et les organismes de sécurité sociale.
- **Les acteurs de la société civile concernés par cette thématique sont** : la CFE, les assureurs privés, les représentants d'usagers de la CFE et les Françaises et Français de l'étranger dans leur ensemble.